

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Secrétariat général - Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens
182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS CEDEX 01

Paris, le 25 AVR. 2017



**CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE MAÎTRES-ASSISTANTS DE 2^{ème} CLASSE
DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE**

Groupe de disciplines : Sciences et techniques pour l'architecture
Discipline : Outils mathématiques et informatiques

Session 2017

Le jury, réuni au ministère de la culture et de la communication, sous la présidence de Monsieur Cyrille SIMONNET, a arrêté comme suit, par ordre alphabétique, la liste des candidats déclarés admissibles à ce concours, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement :

Aucun candidat admissible.

Le président du jury

Cyrille SIMONNET

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux ou contentieux, devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.